

Comme le souligne avec force le **Protocole de Coopération entre la FNAU et le MEEDDAT**, « Les territoires ont besoin de **lieux de veille et d'observation** où peuvent être rassemblées les données, partagés les diagnostics et forgées des visions prospectives... **Chaque territoire doit pouvoir disposer d'un centre d'information** où les autorités publiques, le monde économique et la société civile peuvent confronter leurs approches et enrichir leurs projets. **Les Agences d'urbanisme offrent de tels centres de ressources** où peuvent être renseignées et évaluées les politiques publiques, où peut se **construire l'intelligence collective d'un territoire.** »

Le « **Centre de Ressource** » de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer, dans cette logique, a pour fonction de **capitaliser les données, d'initier des opérations de veille stratégique permanentes et ponctuelles, d'assurer le traitement et l'analyse de ces éléments**, dans une logique de **diffusion des informations pertinentes aux acteurs concernés**, et dans un souci d'aide à la décision par l'observation, l'information, l'action et l'évaluation à l'échelon local.

Parmi les nombreux enjeux qui animent le Pays de Saint-Omer (économique, social, environnemental...), **les déplacements et la mobilité sont au cœur de la stratégie de développement du Territoire.**

Suite à l'approbation du **Schéma de Cohérence Territoriale** en mars

2008, et après s'être engagé, depuis octobre 2008, dans un Plan Climat Territorial, les élus souhaitent garantir une gestion optimale des mobilités, clé du développement harmonieux du territoire tout en préservant les équilibres environnementaux et en tenant compte du contexte énergétique actuel.

Depuis de nombreuses années, l'Agence développe ainsi un partenariat « historique » avec **les services de l'Etat**. **En 2009, Les diverses interactions se sont dans ce contexte articulées avec les travaux menés à l'échelle du Littoral**, notamment par **l'aide à la définition d'une enquête cordon à l'échelle du Littoral**, dans le cadre de la définition d'un schéma prospectif de l'aire métropolitaine.

Dans le même registre et dans un souci de **capitalisation et d'échanges d'expériences**, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer **participe au « Club Transport » initié par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanismes (FNAU)**. Ce club se réunit trois à quatre fois par an sur des thématiques **invitantes Experts, Agences d'Urbanismes et Territoires** exemplaires ou initiant une démarche.





Dans cet esprit, il convient donc de **qualifier et de quantifier les déplacements et la Mobilité** sur l'ensemble du Territoire.

Dans la lignée de ces différentes démarches, l'AUDRSO propose l'élaboration d'un observatoire partenarial de la mobilité pour lequel, les différents partenaires apporteront ainsi leurs connaissances et leurs expériences nécessaires à la compréhension des enjeux présents autour des déplacements et de la mobilité de personnes et de marchandises. Ceux-ci permettront enfin de compléter et de partager une base de données statistique sur le territoire du Pays de Saint-Omer.

1. Objectif de la démarche

Cette démarche a pour **principale ambition d'être un lieu de gouvernance** où l'ensemble des acteurs concernés par la thématique « Déplacement - Mobilité » pourront **se concerter** sur des thématiques préalablement définies afin d'essayer de répondre aux objectifs suivants :

- ▶ Permettre aux élus du territoire **d'avoir une vision partagée et un même niveau de connaissance** en matière de déplacement et de transport
- ▶ **Caractériser les flux effectifs** dans les différents modes de déplacements et de transports grâce

à une analyse multicritère

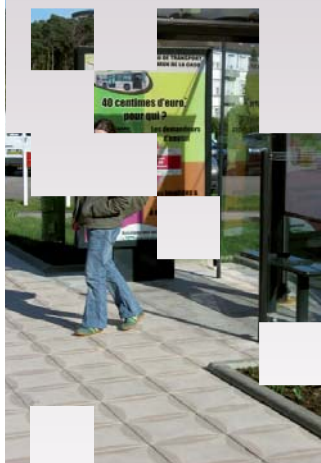
- ▶ **Comprendre leurs dynamiques spatiales** à l'échelle du Pays de Saint-Omer
- ▶ **Faire émerger la faisabilité de contrats d'axes**
- ▶ **Définir et mettre en place des expérimentations sur le territoire**
- ▶ **Identifier, caractériser et assurer le suivi des principaux pôles générateurs de mobilité sur le Territoire**
- ▶ **Doter l'ensemble des partenaires d'un véritable outil d'aide à la décision des élus sur les politiques publiques communales, intercommunales, départementales, régionales et nationales sur les déplacements et la mobilité**
- ▶

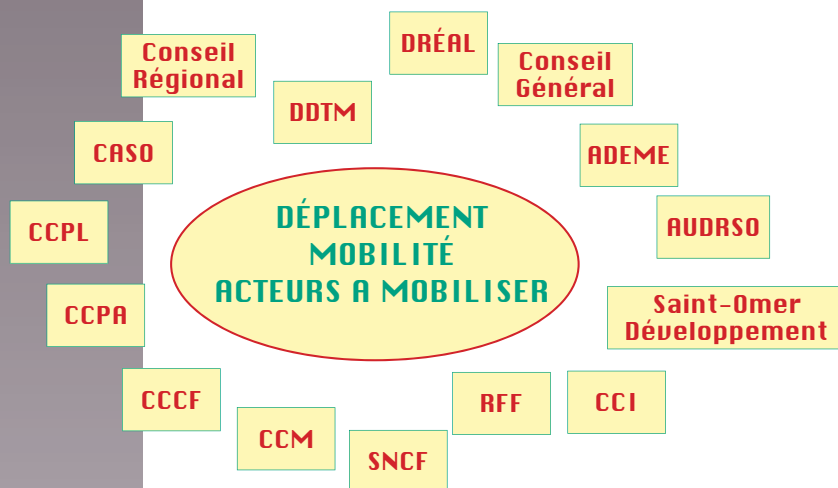
Dans le même ordre d'idées, les thématiques émergentes des engagements pris au travers du SCoT et des réflexions liées au Plan Climat Territorial consistent notamment en :

- ▶ la mise en place d'un schéma de transport en commun à l'échelle du Pays de Saint-Omer
- ▶ l'accessibilité aux équipements et bâtiments publics
- ▶ l'émergence d'un pôle d'échange autour de la gare de Saint-Omer
- ▶ la mise en place d'un schéma des circulations douces

2. Mise en place d'un observatoire partenarial des déplacements et de la mobilité

Les thématiques liées aux déplacements et à la mobilité sont vastes et nombre d'acteurs sont impliqués dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'éva-





Chaque entité apportera donc sa contribution en faveur de cet outil partenarial. Ce dernier aura pour but d'alimenter la connaissance autour de la question des déplacements et de la mobilité et d'orienter les politiques publiques à mettre en œuvre autour des différentes thématiques.

3. Bases de données disponibles :

Les bases de données relatives à la mobilité sont peu nombreuses et parfois difficiles d'accès. Face à l'importance de mesurer les dynamiques inter-territoriales telles que les migrations pendulaires, l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer (AUD) a mené par exemple un premier travail d'analyse en 2009.

Celui-ci repose sur l'exploitation des Données Annuelles des Déclarations Sociales (DADS) commandées auprès de l'INSEE.

La DADS est une formalité administrative obligatoire que doit accomplir toute entreprise employant des salariés.

Les principales informations disponibles dans la base sont :

- ▶ pour chaque établissement : son identification, la masse des rémunérations versées, les effectifs employés.
- ▶ pour chacun des salariés rémunérés : son identification, son lieu de résidence, la période et la nature de son emploi, sa qualification, son nombre d'heures salariées ainsi que le montant de ses rémunérations brute et nette.

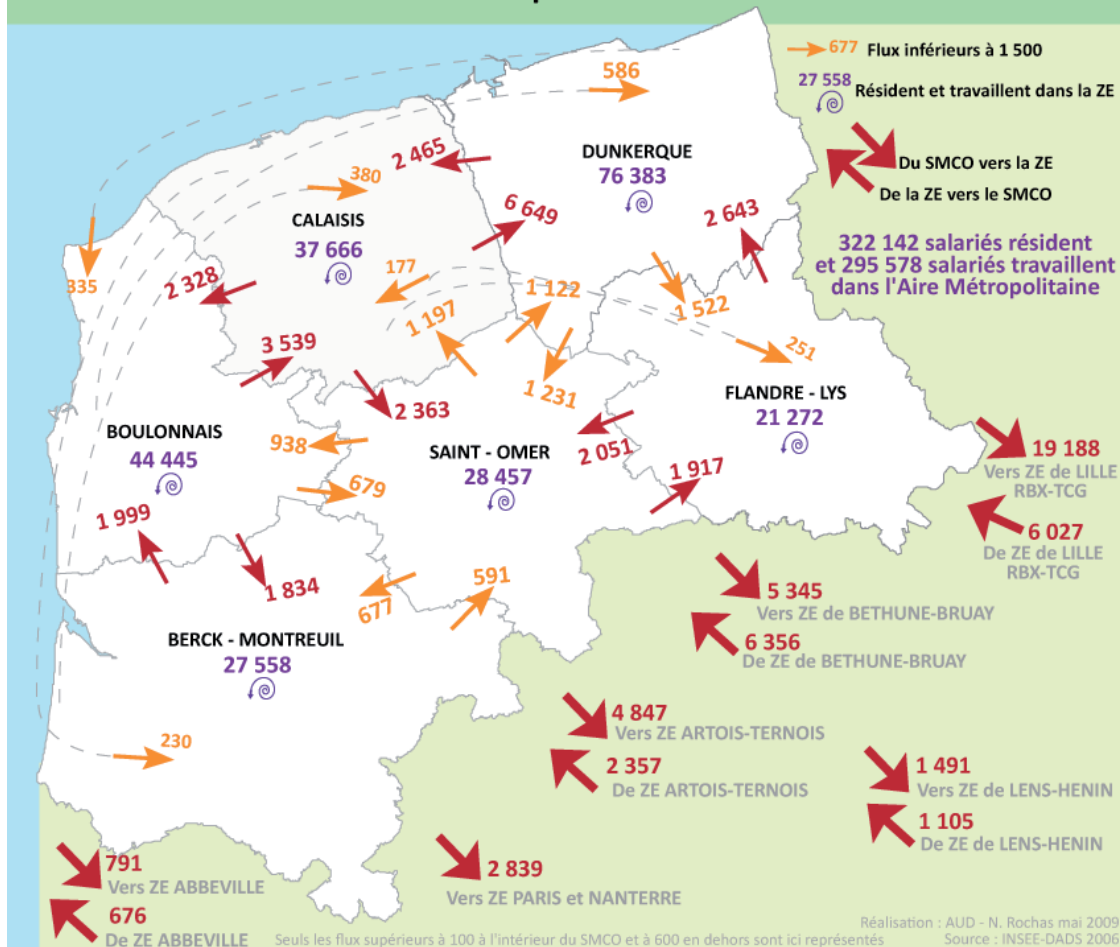
Afin de mettre en évidence les évolutions, l'Agence d'Urbanisme a, dans ce contexte, analysé les données 2002 et 2006. Une demande est en cours auprès de l'INSEE pour engager l'acquisition des données 2008.

Une deuxième source de données sera, d'autre part, exploitée, celle du recensement de la population réalisé par l'INSEE et achevé en 2009¹. Ces données permettront de compléter l'analyse issue de l'exploitation des données DADS. Elles présentent également l'avantage d'apporter des éléments complémentaires : déplacements domicile/lieu d'études, modes de déplacements...

Dans le même registre, une enquête cordon routière sur l'aire métropolitaine de Lille est en cours et pourra apporter des éléments, notamment à partir du point de comptage à la jonction A21/A26, à hauteur de Bruay-la-Buissière.

¹ Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les cinq ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, une enquête est réalisée chaque année auprès d'un échantillon de 8 % des logements.

Les principaux déplacements domicile-travail en 2006 à l'échelle de l'Aire Métropolitaine du Littoral



Aussi, une enquête cordon à l'échelle du Littoral (triangle « Boulogne-Saint-Omer- Dunkerque ») est prévue mais les résultats ne seront exploitables qu'à partir de fin 2012.

Dans le cadre de l'observatoire, il sera également envisageable de lancer des enquêtes à façon sous l'angle d'une approche sociologique.

Enfin, les analyses pourront s'appuyer sur l'observatoire régional et partenarial de la mobilité (Etat, Région, ADEME, Atmo Nord-Pas de Calais) mis en place dans le cadre des plans climat territoriaux.



Rédaction : Équipe technique de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer
Réalisation graphique et photos : Sylvie Flament

ISSN en cours - Janvier 2010
Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer
Château Lutun, 1 rue de Colmar - BP 80096 - 62507 ARQUES Cedex
Tél : 03 21 38 01 62 - Fax : 03 21 88 47 58
Email : accueil@aud-stomer.fr - Site : www.aud-stomer.fr